Accusé de réception en préfecture 033-213301674-20200525-200525-22-DE Date de télétransmission : 28/05/2020 Date de réception préfecture : 28/05/2020

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FLOIRAC

Séance du 25 mai 2020

Objet

Demande de subvention FSE auprès d'AG3PLIE 2018-2019 et avenant n°1 sur la période 2018-2020

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 19 mai 2020 s'est réuni à 18 h 30 sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.

Etaient présents:

Mme Nathalie LACUEY – M. NAFFRICHOUX – M. CAVALIERE — M. IGLESIAS - M. GALAN – Mme CHEVAUCHERIE – M. MEYRE – M. RAIMI – M. BAGILET – M. BOURIGAULT – M. VERBOIS – M. CALT – M. HADON

LE NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE EST DE:

Absents excusés ayant donné pouvoir :

32

Mme GRANJEON à Mme Nathalie LACUEY - Mme Conchita LACUEY à Mme Nathalie LACUEY - Mme DURLIN à M. GALAN - Mme REMAUT à M. CAVALIERE - Mme COLLIN à M. CAVALIERE - M. LERAUT à M. BOURIGAULT - M. DANDY à M. BOURIGAULT - Mme LOUKOMBO SENGA à M. BAGILET - Mme MILLORIT à M. BAGILET - M. DROILLARD à M. NAFFRICHOUX - Mme BONNAL à MME CHEVAUCHERIE - Mme HERMENT à M. CALT - Mme FEURTET à M. CALT - M. BUNEL à M. NAFFRICHOUX-M. BUTEL à M. HADON

Absents excusés :

M. LEY - M. ROBERT - Mme LAQUIEZE

M. CAVALIERE a été nommé secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle que la ville de Floirac a autorisé, lors du conseil municipal du 22 décembre 2014, la signature du protocole d'accord 2015-2019 avec le PLIE des Hauts de Garonne, signé avec les communes d'Ambarès-et-Lagrave, Bassens, Carbon-Blanc, Cenon, Floirac, Lormont et Sainte-Eulalie.

Accusé de réception en préfecture 033-213301674-20200525-200525-22-DE Date de télétransmission : 28/05/2020 Date de réception préfecture : 28/05/2020

Ce protocole, « feuille de route » du PLIE, s'inscrit dans la cadre de la politique de lutte contre le chômage et l'exclusion, afin de mettre en cohérence les interventions publiques au plan local pour faciliter l'accès ou le retour à l'emploi des personnes les plus en difficulté.

Le protocole d'accord convenu entre l'Etat, le Conseil Général de la Gironde, et les sept communes adhérentes prévoit les publics cibles suivants :

- Les personnes en recherche d'emploi sans qualification (infra V),
- Les demandeurs d'emploi de longue durée (plus de 12 mois d'inscription à Pôle Emploi),
- Les bénéficiaires du RSA,
- Les bénéficiaires des allocations spécifiques de solidarité, les chef(fe)s de familles monoparentales,
- Les personnes de plus de 45 ans présentant des freins à l'emploi,
- Les jeunes sortis sans solution des dispositifs Mission Locale.

Pour permettre l'accès à l'emploi ou à la formation de ces publics cibles, le Comité de Pilotage a défini 5 orientations stratégiques :

- Animation territoriale et ingénierie de parcours,
- Mise en place de parcours intégrés vers l'emploi,
- Mobilisation renforcée des employeurs pour l'accès des publics à une plus large palette de choix professionnels et d'opportunités d'emploi,
- Conseil et développement des compétences des participants du PLIE,
- Innovation sociale de projets.

Sur la période 2015-2019, la Ville de Floirac, à travers ses deux référents de parcours affectés à 100% EQTP ont accompagné 386 personnes relevant des critères ci-dessus pour un objectif fixé dans les conventions FSE de 490 personnes (79% de l'objectif).

Le nombre d'entrées réalisé est de 282 adhésions sur la période ; le nombre de sorties 274, dont 158 sorties positives. Le taux de sorties emplois durables (CDD de plus de 6 mois, CDI) est de 43% (soit 1 point au-dessus de l'indicateur d'évaluation fixé à 42%) et le taux de sorties en formations qualifiantes est de 15% (soit 7 points au-dessus de l'indicateur d'évaluation fixé à 8%).

A la demande de l'Etat, le Comité de Pilotage et ses partenaires en date du 3 octobre 2019 ont décidé de prolonger le protocole d'accord sur une période de deux ans supplémentaires, soit jusqu'au 31 décembre 2021, modifiant ainsi les articles 8 et 9 dudit Protocole. Les objectifs quantitatifs globaux passent ainsi de 2 000 accompagnements à 2 560 accompagnements sur la période 2015-2021. L'avenant au Protocole d'accord du PLIE des Hauts de Garonne a été validé par les 7 communes adhérentes, signé du Président du Département et de Mme la Préfète.

Dans le cadre de ce dispositif, la ville de Floirac a répondu à l'appel à projets d'AG3PLIE, organisme intermédiaire pivot dont est membre le PLIE des Hauts de Garonne afin de développer sur sa commune un accompagnement individualisé et renforcé destiné aux publics les plus vulnérables et en référence aux publics cibles nommés ci-dessus.

Cet accompagnement individualisé et renforcé est mené à bien par deux référents PLIE affectés à 100% sur l'opération PLIE par lettres de mission, soit 2 EQTP, puis 1.90 EQTP depuis Novembre 2019.

Chaque référent doit accueillir à minima:

- 38 participant-e-s minimum chaque année
- Suivre 70 personnes en file active à minima
- Atteindre l'objectif de 42% en emplois durables et 8% en formations qualifiantes

Accusé de réception en préfecture 033-213301674-20200525-200525-22-DE Date de télétransmission : 28/05/2020 Date de réception préfecture : 28/05/2020

Nous proposons au vote la demande de subvention FSE 2018-2019 d'un montant de 232 800 € dont 158 000 € de FSE, soit un taux de participation FSE de 67.87%.

Afin de permettre la poursuite de ce projet en 2020, la ville de Floirac a déposé une demande d'avenant n°1 demandant le complément de financement sur 2020.

Sur directives de l'Etat, la ville de Floirac a dû également mobiliser dans le plan de financement des personnes aujourd'hui salariées de la commune, en Parcours Emplois Compétences, et accompagnées par les référents PLIE.

La demande d'avenant s'établit à un coût total de 616 897.53 € sur 2018-2020 dont 237 000 € de FSE, soit un taux de participation financière de 38.42%.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2331-4;

Vu la délibération du 22 décembre 2014 concernant le protocole d'accord entre la ville et le PLIE de Hauts de Garonne 2015-2019 ;

Vu la délibération du 4 novembre 2019 concernant la signature de l'avenant n°1 du protocole d'accord du PLIE des Hauts de Garonne ;

Vu l'avis des Commissions en date du 12 mai 2020;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

APPROUVE la demande de subvention FSE auprès d'AG3PLIE sur la période 2018-2019, ainsi que l'avenant n°1 de cette demande sur la période 2018-2020.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la demande de subvention FSE, ainsi que le plan de financement de l'avenant.

Nombre de votants : 28 Suffrages exprimés : 28

Pour: 28
Contre:
Abstention:

Mme Conchita LACUEY ne participe pas

au vote

Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus Et ont signé au registre les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME : A la Mairie de FLOIRAC, le 27 mai 2020